



Accompagnement à un rendez-vous

Par **Regis29**, le **06/06/2016** à **19:55**

Bonjour,rrnrJe me vois confrontée de plus en plus aux administrations pour un problème qui me semble injustifié. Je m'explique : rnje n'ai jamais réussi à comprendre (je fais l'effort pourtant) tous les papiers administratifs. J'ai donc fait appel à une amie qui a eu la gentillesse d'accepter de m'aider. J'ai fait un grand plongeon avec elle dans tous mes papiers. J'en ai profité pour lui demander de m'assister dans mes rendez-vous avec la CAF et le Pôle Emploi. Mais voilà que les conseillères que nous avons en face, disent "Vous savez, on peut penser que vous vivez ensemble si vous assistez à un rendez-vous avec Monsieur car, sur nos écrans, il est célibataire" rnrnDepuis quand assister une personne à un rendez-vous est considéré comme "fraude" ? Parce que, dans sa phrase, c'est ce qu'elle voulait faire comprendre.rnrnJ'avais l'idée de leur faire un courrier explicatif pour expliquer le pourquoi du comment. Sinon, auriez-vous d'autres idées à par le fait de plus l'assister ?rnrnMerci.

Par **amajuris**, le **07/06/2016** à **11:25**

Bonjour,rnParce que ce genre de fraude existe de manière importante, on se déclare co-locataire mais non concubin pour percevoir plus d'aides de la caf.rnil doit être facile de prouver que votre ami a une adresse postale différente de la vôtre par exemple un bail d'habitation, son adresse pour le trésor public, pour la banque.....rnSalutations